



CALL ACCOUNT 35/100 : FRAIS SUR REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET FRAIS D'ANNULATION

La Banque pourra exceptionnellement accepter un remboursement anticipé (sans considération du délai) sur **Call Account 35** et **Call Account 100** (EUR et USD), moyennant l'application d'une pénalité de 35, respectivement 100 jours d'intérêts, sur le montant appelé, calculée au taux du contrat (mais sans être inférieure à 0,50 %).